

<http://ecoleetsociete.se-unesa.org/Diplome-national-des-Arts-appliques-et-du-Design-examen-encore-repoussé>



École & société

# Diplôme national des Arts appliqués et du Design : examen encore repoussé

- Éducation - Les lycées -

Date de mise en ligne : mardi 19 décembre 2017

---

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

---

Le dossier Diplôme national des Arts appliqués et du Design (DNMADE) joue les prolongations.

Alors que 13 académies (1) se sont portées candidates pour « expérimenter » dès la rentrée 2018 le Diplôme national des Arts appliqués et du Design (DNMADE), celui-ci n'est toujours pas formellement défini. Rappelons que ce nouveau diplôme doit remplacer l'année de mise à niveau en arts appliqués (MANAA) qui s'adresse aux lycéens qui n'ont pas suivi un cursus en arts appliqués au lycée et les BTS arts appliqués et design pour créer un diplôme de niveau licence avec une formation en trois ans.

Son examen en Conseil Supérieur des Programmes (CSE) vient d'être reporté à une date ultérieure alors qu'il aurait du être présenté en septembre 2017.

Il faut dire que les questions que le SE-Unsa pose depuis juin 2017 n'ont toujours pas trouvé de réponses :

- Les contenus de la formation seront-ils adaptés à tous les élèves en fonction de leur parcours antérieur (Brevet des métiers d'art, bac ST2A, autres bacs) ?
- Toutes les formations trouveront-elles une université avec laquelle passer convention puisque le diplôme sera un diplôme universitaire ?
- Comment les élèves vont-ils formuler leurs vœux d'orientation dans un système qui fait cohabiter les deux cursus ?
- Les personnels qui enseignent actuellement en MANAA et en BTS pourront-ils tous continuer à enseigner en DNMADE ? La question est particulièrement posée pour les PLP.
- Dans le cadre de l'expérimentation puis de la généralisation, comment se dérouleront les mutations et les affectations des personnels ?

Tout le volet « ressources humaines » posé par le passage du cursus actuel (MANAA puis BTS) au DNMADE n'a pas encore été travaillé par les services du ministère. Il y a pourtant urgence. Le SE-Unsa a à nouveau alerté le ministère sur le sujet (voir PJ ci-dessous).

Dans tous les cas, le SE-Unsa n'approuvera pas ce projet tant que des réponses claires n'auront pas été données.

(1) : Aix-Marseille, Besançon, Clermont-Ferrand, Créteil, Dijon, Limoges, Lyon, Montpellier, Orléans-Tours, Rennes, Strasbourg, Versailles, Paris